

Les nouvelles de Romagné



ÉTÉ 2023

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Éditorial



Chères habitantes,
Chers habitants,

Nous voici presque au milieu de cette année 2023 et je profite de la parution de ce nouveau journal d'été pour partager avec vous plusieurs réflexions.

Vous trouverez tout d'abord en page 2 des informations détaillées sur le budget de votre commune. Encore plus cette année, dans un contexte d'inflation, son équilibre est difficile à trouver. C'est pourquoi toute l'équipe municipale reste très vigilante, tout en conservant notre credo : être au service de la population de Romagné. A ce titre, je profite de ces colonnes pour remercier tout particulièrement l'ensemble des agents qui assument un travail de qualité, malgré une charge de plus en plus importante.

Ensuite, je vous informe que le CODD (Contrat d'Objectif et de Développement durable) préalable à la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) est lancé. Le cahier des charges pour choisir un bureau d'étude est élaboré en collaboration avec les différents financeurs (Département, Région, etc.) et les structures partenaires (Scot, Fougères agglomération).

Mais, c'est aussi l'été, temps du repos et de nombreux loisirs. Comme chaque année, l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de Romagné a concocté pour nos enfants et nos ados un programme riche et varié. Comme chaque année, ils ne vont pas s'ennuyer !

Et il y en a aussi pour les adultes, quel que soit leur âge, à l'ESCALE avec son programme « quel bon vent vous amène », ses ateliers gratuits pendant les deux mois d'été et un nouveau rendez-vous exceptionnel : le marché nocturne (11 juillet et 29 août).

A ce titre, nous avons aussi mis en place un questionnaire pour adapter et faire évoluer le projet social et le programme de l'ESCALE, pour répondre toujours mieux aux besoins et aux demandes de tous. Soyez donc nombreux à vous mobiliser pour y répondre. Et pourquoi ne pas vous impliquer en rejoignant, par exemple, l'équipe des Rendez-vous des Possibles. Vous êtes chaleureusement attendus.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles vacances à tous. Pour se retrouver en pleine forme à la rentrée.

Cécile Parlot
Maire de Romagné

Sommaire

Retrouvez notamment dans ce numéro

Ma Commune

- Budget : entre augmentation et modération **page 2**
- Du nouveau pour la mobilité des Romagnéens **page 3**
- L'ESCALE a des questions à vous poser **page 4**
- Un café habitants/élus le 24 juin **page 4**

Jeunesse

- Vive l'été à l'accueil de loisirs **page 5**

Zoom

- Saliot-Rossignol : des peintres à Romagné **page 5**

Association

- Avec les Primevères, des activités pour tous les retraités **page 6**

Événements

- L'ASC Romagné et le FC des Landes fusionnent **page 7**
- Le succès du moto cross **page 7**

Comptes administratifs 2022 et budget primitif 2023

Entre augmentations et modération

Nous traversons actuellement une période difficile et la commune n'est pas épargnée. Cela se traduit dans le budget. Et notre politique est claire : modérer les dépenses (malgré l'inflation).

1. Les comptes 2022 : une capacité d'autofinancement à améliorer

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général ont augmenté sur tous les postes : + 61% sur l'électricité, +48 % sur le carburant, +39% sur l'entretien des terrains de foot (rattrapage à faire), + 14% sur la voirie (curage), + 164% sur la maintenance informatique. Il faut néanmoins noter une stabilité des dépenses de gaz, une baisse des produits d'entretien, des fournitures administratives...

Quant aux charges de personnel, elles n'ont augmenté que de 9 %. En effet, il y a eu 100 000 € « non consommé » puisque l'agent de voirie n'a pas été remplacé, que la coordonnatrice de l'ESCALE n'a pas souhaité renouveler son contrat et que le coordonnateur adjoint à l'enfance n'a pas été recruté. Mais, en parallèle, il y a eu le recrutement d'un emploi subventionné par l'État en urbanisme, la prise en compte du conseiller numérique en année pleine et un renfort aux services techniques (CDD).

Les recettes de fonctionnement

Il faut notamment retenir :

- Une hausse modérée des recettes perçues au titre des impôts et taxes (+ 9% au global, + 5% sur les contributions directes)
- + 25 000 € d'aides, en particulier pour le conseiller numérique et 15000 € pour le chargé d'urbanisme
- La reprise des locations de l'Atrium (mieux qu'avant le Covid) et pas de vacances des logements locatifs, ce qui a joué en faveur des recettes. Néanmoins, notre capacité d'autofinancement ou épargne brute (c'est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) reste insuffisante, en particulier pour financer les investissements. Il est donc indispensable d'augmenter les recettes de fonctionnement ou de réduire les dépenses.

Les investissements

Outre le remboursement du capital d'emprunt (215 000 €), les dépenses d'investissement 2022 couvrent principalement la construction de l'ESCALE (près de 419 000 €). Le reste a été consacré à :

- La création des nouveaux sites internet (commune et ESCALE) et l'acquisition d'un logiciel pour le service enfance et l'ESCALE.
- L'acquisition de columbarium, de panneaux de signalisation, et de mobilier urbain.
- La création d'un cheminement piétonnier à la Monnerais et des travaux sur les réseaux rue nationale.
- L'acquisition d'un serveur informatique et du matériel numérique pour la mairie, du matériel numérique pour l'ESCALE, du matériel pour les services techniques, une table de pique-nique et des bancs pour salle des sports.
- Du mobilier pour l'école Lucie Aubrac, le service enfance et l'ESCALE et des jeux de cour en marquage au sol.

Enfin, il faut noter que notre fonds de roulement (ou trésorerie) se monte à 1,62 millions d'euros au



31 décembre 2022, ce qui permet tout de même de relativiser les difficultés financières conjoncturelles de la commune.

2. Le budget primitif 2023 : un contexte économique qui impacte la commune

Une priorité

Deux facteurs jouent négativement sur notre budget :

- L'inflation avec des dépenses qui augmentent, sur l'énergie (x 1,5 sur les dépenses d'électricité malgré « l'amortisseur » de l'État, x 2,4 sur les dépenses de gaz).
- Des recettes en baisse avec la difficulté pour les ménages à obtenir un prêt. Ce qui ralentit l'arrivée de nouveaux habitants et engendre moins de taxes foncières.

Mais Romagné est une commune qui a toujours considéré les services aux habitants comme une priorité : restauration scolaire, accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et maintenant l'ESCALE. Tous ces services sont portés en régie, ce qui est rare pour une commune de 2 500 habitants. Il en résulte donc des dépenses de personnel particulièrement élevées, qui jusqu'alors étaient compensées par les recettes liées au développement de la commune.

Des engagements

Nous avons donc pris comme engagement de contenir à la fois les dépenses de fonctionnement

et les investissements. Cela se traduit notamment par :

- La stabilisation et/ou la suppression des subventions, notamment en direction des associations.
- L'augmentation des tarifs de 5,9%.
- Des mesures de responsabilisation sur les locations de l'Atrium (surcoût en cas de surconsommation)
- Des limites posées aux participations en direction des écoles : attribution aux seuls Romagnéens et fin des participations pour les enfants scolarisés dans les écoles privées extérieures.
- La réduction des horaires d'allumage de l'éclairage public et extinction l'été. Et des travaux de rénovation pour réduire la consommation et le coût de la maintenance.
- La réduction des horaires d'ouverture de l'ESCALE, la fermeture de la mairie un samedi sur deux et le développement du télétravail pour les agents.
- La sobriété énergétique dans les bâtiments communaux et l'étude de pistes pour l'autoconsommation de l'énergie.
- La limitation du nombre de journaux communaux à 3 au lieu de 4.
- La réduction des illuminations de Noël.

Ce qui se traduit au stade du budget par une inscription de 2.83 millions d'euros en dépenses réelles de fonctionnement (inscription similaire à celle du budget primitif 2022, pour 2,49 millions d'euros de dépenses réalisées fin 2022).

Mais également un maintien des taux de taxes foncières au même niveau que l'an dernier (mais attention, l'État a décidé d'une forte actualisation des bases +7.1%, qui augmentera le montant à payer par les habitants). Enfin, une politique d'investissements raisonnable qui respectent les engagements pris par le Conseil municipal en 2020 (voir infographie).

Le budget annexe de l'ESCALE

Hors dépenses de personnel (puisqu'elles sont sur le budget principal), c'est un budget qui s'équilibre avec des recettes et des dépenses de fonctionnement de 799 550 € pour 2022. Pour 2023, le budget prévisionnel doit aussi rester à l'équilibre (827 850 €) avec une augmentation très limitée à 3,5%.

Sécurité du bourg

- **Sécurisation du bourg**
 - rénovation/création trottoirs du Fresnais,
 - sécurisation abords du pôle santé,
 - fin du financement du cheminement piétonnier de la Hardouinais,
 - rénovation éclairage public.
- **Reprise en main du territoire face aux promoteurs privés** et définir le projet politique de la commune et révision du PLU.

Développement économique

- **Aménagement de la parcelle C1714 - projet de supérette.**

Politique jeunesse

- **Acquisition de matériel numérique pour les maternels.**
- **Projet de création d'un local pour l'ALSH ados.**
- **Mise en place du tri des déchets à la cantine.**

Les choix d'investissements pour 2023

Du nouveau pour la mobilité des Romagnéens

Un accès direct au métro de Rennes

BreizhGo a revu ses lignes de cars dans l'Ille-et-Vilaine et offre maintenant un accès direct à la deuxième ligne de métro rennaise. Depuis janvier dernier, la ligne 4 qui relie Antrain à Rennes, favorise la station de métro de Gayeulles, tout en maintenant le terminus gare routière de Rennes. Quant à la ligne 9a (Fougères-Rennes), elle dessert la station de métro Cesson Viasilva.

Un avantage pour accéder directement au métro à l'extérieur du centre, en ayant la possibilité de ne plus aller jusqu'à la gare et de choisir plus librement ses déplacements au sein de la métropole rennaise.

Le co-voiturage encore plus simple

Pour les trajets quotidiens domicile-travail, ou pour des trajets plus occasionnels, la solution du co-voiturage rencontre de plus en plus d'adeptes. Afin de faciliter cette pratique qui favorise les économies et limite la pollution, Fougères Agglomération gère et entretient deux aires de co-voiturage sur son territoire ainsi que plusieurs points co-voiturage.

D'une capacité de 140 places, l'aire des Estuaires à Romagné est située au carrefour de l'A84 et de la N12, à l'entrée du barreau. C'est également un

pôle multimodal : le site est en effet desservi par le réseau Breizhgo / ligne 9a Fougères - Rennes (arrêt Les Estuaires). De là, il est possible d'emprunter les cars entre Fougères et Rennes (9 départs par jour de la semaine vers Rennes - 6 retours par jour depuis Rennes. Trajet environ 45 à 60 mn).

La seconde aire de co-voiturage à Lécousse, d'une capacité de 70 places, est située à l'autre extrémité du barreau, à proximité de la rocade de Fougères. Face à la zone de la Pilais, au lieu-dit Villeneuve, la connexion avec les transports publics est assurée par le réseau Surf, avec la ligne 5 à l'arrêt Lécousse Pilais.

Enfin, n'hésitez pas à utiliser la plateforme pour trouver votre co-voiturage : www.ouestgo.fr

La passerelle sur l'A84, opérationnelle

Nicole Thanguy, ancienne maire de Romagné avait déjà milité pour un tel ouvrage en 2003, soulignant la dangerosité du rond-point entre le barreau et l'A84 pour les piétons et les vélos. Cet obstacle appartient désormais au passé.

En effet, la nouvelle piste cyclable de 800 mètres permet de relier le pôle d'échanges multimodal de Romagné aux entreprises des zones d'activités de Saint-Sauveur-des-Landes pour ceux qui utilisent leur vélo (voir photo page 1).

Afin de traverser l'autoroute des Estuaires A84 et la RN 12, cette passerelle offre liaison cyclable directe, rapide et sécurisée aux cyclistes. Elle s'inscrit dans un projet plus large porté conjointement par le Département et Fougères Agglomération. Il réunit cette piste cyclable, la transformation de l'aire de co-voiturage en Pôle d'échanges multimodal et la création d'un giratoire sur la RD18 qui sécurise les accès à ce pôle et aux zones d'activités attenantes.



L'eau n'est pas une ressource infinie, économisons-la

L'eau, indispensable à la vie et au développement du territoire, n'est pas une ressource infinie. La sécheresse de l'an dernier nous l'a rappelé et il est devenu important d'être vigilant chaque jour.

Pour éviter les crises, nous avons tous des économies d'eau à faire pour mieux la partager. Objectif : un volume d'eau prélevé inférieur au volume prélevable pour satisfaire nos besoins et ceux du milieu naturel.

A la maison, les solutions pour économiser l'eau (et son budget), c'est possible.

En voici quelques-unes :

1. Vérifiez régulièrement les robinets, les toilettes et les tuyaux pour détecter les fuites d'eau. Réparez-les rapidement, car même une petite fuite peut entraîner un gaspillage considérable au fil du temps.

2. Équipez vos robinets avec des aérateurs à débit réduit (ou mousseurs). Ces dispositifs mélangent de l'air à l'eau, ce qui permet de réduire la quantité d'eau utilisée sans sacrifier la pression.

Vous pouvez également installer des pommeaux de douche à faible débit.

3. Utilisez un lave-vaisselle et un lave-linge efficaces et choisissez des appareils qui sont économes en eau et en énergie. Les plus modernes sont conçus pour utiliser moins d'eau que les modèles plus anciens.

Assurez-vous de les utiliser à pleine charge pour optimiser leur efficacité.

4. Collectez l'eau de pluie en installant un récupérateur ou des barils de collecte d'eau de pluie à l'extérieur de votre maison.

Elle peut être utilisée pour les plantes et le jardin.



Des gestes simples pour économiser l'eau

5. Adoptez des pratiques de jardinage économes en eau : arrosez vos plantes tôt le matin ou en fin de journée pour réduire l'évaporation. Utilisez du paillis autour des plantes pour retenir l'humidité et limiter les besoins en arrosage.

Choisissez des plantes indigènes et résistantes à la sécheresse qui nécessitent moins d'eau.

6. Réutilisez l'eau utilisée dans certaines tâches ménagères. Par exemple, l'eau pour laver les légumes peut être utilisée pour arroser les plantes ou l'eau de cuisson des pâtes ou des légumes peut être utilisée comme base pour les soupes et les ragoûts.

7. Limitez la durée des douches et prenez les plus courtes pour réduire votre consommation d'eau. Une douche de 5 minutes utilise moins d'eau qu'un bain (25 à 60 litres contre 150 litres).

8. Utilisez des toilettes à faible débit ou à double chasse. Ces dispositifs utilisent moins d'eau à chaque chasse, ce qui permet d'en réduire significativement la consommation.

9. Sensibilisez les membres de votre famille sur l'importance des économies d'eau et encouragez-les à adopter des habitudes économes, comme fermer les robinets et ne pas laisser l'eau couler inutilement.

RÉPARTITION DES POSTES DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE DANS UN FOYER



L'ESCALE a des questions à vous poser

Après presque deux ans de fonctionnement, l'ESCALE souhaite faire un point, adapter son projet social et répondre toujours au plus près des besoins et des souhaits de la population.

C'est pourquoi l'Espace de Vie Sociale lance un questionnaire à remplir pour mieux connaître vos attentes. Il s'adresse à la fois à ceux qui sont déjà venus ou viennent régulièrement et à ceux qui ne sont pas encore venus. Il s'agit pour l'équipe de comprendre pourquoi vous venez ou non, ce que vous aimez ou pas et vos suggestions.

En effet, l'ESCALE est un outil pour les habitants et pas simplement des services en plus. Vous

pouvez vous en emparer et le façonner selon vos goûts et vos envies en participant, en donnant de nouvelles idées ou du temps, en partageant.

Pour répondre à ce questionnaire, rien de plus simple :

- Rendez-vous à l'ESCALE
- Nous viendrons aussi vers vous dans les écoles, les ateliers ou au forum des associations (stand de l'ESCALE)
- Vous pouvez aussi le faire en ligne : sur le site web de l'ESCALE ou sur les réseaux sociaux.
- Vous pouvez enfin flasher ce QR code pour y répondre directement sur votre smartphone.

Nous comptons sur vous avant la fin du mois de septembre. Cela ne vous prendra pas plus de 5 minutes.



Flasher-moi pour répondre directement au questionnaire

Déchets Décalage du démarrage de la redevance incitative

Le SMICTOM a décidé de reporter le démarrage de la redevance incitative présentée dans notre précédent numéro.

Le déploiement de la redevance incitative, initié début janvier 2023, s'effectue en plusieurs étapes.

Certaines peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'établir dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable d'en reporter le démarrage.

Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarra en janvier 2024 (au lieu du second semestre 2023) et durera toute l'année. Et non plus seulement les six mois initialement prévus.



© SMICTOM Pays de Fougères

Un café habitants/élus le 24 juin

Vous connaissez le principe des Rendez-vous des possibles à l'ESCALE, rencontres autour d'un café pour échanger, discuter, bouger ensemble.

Mais savez-vous qu'il existe aussi une version dédiée à la rencontre entre les habitants et les élus pour un échange direct.

Le prochain aura lieu le 24 juin prochain. Plusieurs élus seront présents pour répondre autour d'un café aux questions des habitants et débattre des projets en cours, de l'avenir, des problèmes, etc.

Ce n'est pas une séance d'information mais un vrai temps d'échange que les élus apprécient tout particulièrement car il est à la fois simple et convivial.

Café Habitants/Élus à l'ESCALE

24 juin de 14h30 à 16h30

Pour tout public
à partir de 15 ans – gratuit



Les cafés de l'ESCALE :
ici, les Rendez-vous des possibles

Une formation Bafa à Romagné



Les participants à la formation Bafa d'avril dernier à Romagné

Pour remédier au manque d'animateurs, vingt-cinq jeunes ont suivi une formation Bafa en avril dernier, dans les locaux de l'ESCALE à Romagné. Le Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, la vie quotidienne et les activités des enfants et des adolescents, en accueils collectifs de mineurs, centres de vacances ou centres de loisirs.

Un manque d'animateurs jeunesse sur le territoire

Mais le Service info jeunes du pays de Fougères a identifié un déficit d'animateurs jeunesse sur le territoire et constaté l'absence de formation au Bafa sur le terrain. C'est pourquoi un appel d'offres a été mis en place, qui a abouti à une organisation tripartite entre le Service info jeunes, le CFAG Bretagne (Centre de formation d'animateurs et de gestionnaires) et la commune de Romagné, qui a mis gracieusement les locaux de l'ESCALE à disposition, ainsi qu'une formatrice (Marine Thoin).

Le Bafa est délivré, à partir de 16 ans, en trois étapes sur une durée de 30 mois maximum. Il y a deux sessions théoriques à réaliser, avec un stage pratique au milieu. Cette première session (générale) a été suivie par 25 jeunes, âgés entre 16 et 32 ans et originaires du pays de Fougères (90 % de lycéens et 10 % de personnes en reconversion).

Elle sera suivie à la Toussaint par la session d'approfondissement, si les participants ont fait, entre les deux, leur stage pratique.

Vive l'été à l'accueil de loisirs

Comme tous les ans, les jeunes romagnéens qui fréquenteront l'accueil de loisirs seront gâtés. Il y aura des activités pour tous les goûts, quels que soient les âges.

Les accueils de loisirs enfants (3-10 ans) et ados (11 ans dans l'année 2023 à 15 ans révolus) seront ouverts du 10 juillet au 31 août 2023. La thématique retenue pour cet été est en lien avec celle de l'ESCALE : « Quel bon vent vous amène ». Elle nous fera voyager au moyen de transports des plus inattendus et des plus originaux.



« Quel bon vent vous amène »

Serez-vous du voyage ? Alors venez ! L'embarquement pour de belles aventures

se fera avec des activités de découverte, des activités manuelles et créatives, d'expression pour certaines en lien avec l'Escale, des activités scientifiques liées à l'environnement, des activités sportives, des jeux et des grands jeux, des journées à thème, des projets d'enfants. Il y aura des sorties et des mini-camps :

- Programme enfants : Ange Michel, Refuge animalier de Château Gonther, Normandie Luge, Diverty Parc, Base de loisirs du Couesnon avec tir à l'arc et escalade, mini-camp à Martigné Ferchaud pour les diabolins et nuitée à Romagné pour les lutins...
- Programme ados : char à voile, rollers à la patinoire Le Blizz, Cobac Parc avec aquafun, base de loisirs du Couesnon avec tir à l'arc et escalade, mini-camp à Martigné Ferchaud...

Tout est à découvrir dans les programmes !

Pour s'inscrire

Pour procéder à une inscription vous devez utiliser la fiche d'inscription jointe au programme enfants et/ou ados et la remettre en mairie.

Vous pouvez aussi renvoyer la fiche scannée à l'adresse mail suivante : enfance@romagne35.bzh

Si c'est une première inscription, vous devez également renseigner un dossier d'inscription aux services à l'enfance pour chaque enfant ou jeune concerné par la demande.

- L'ensemble de ces documents sont à télécharger sur le site de la commune : www.romagne35.bzh.

- Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez joindre le service enfance/jeunesse par téléphone : 02 99 98 81 11 (accueil mairie) ou à l'adresse mail suivante : enfance@romagne35.bzh



Entreprise Saliot-Rossignol Des peintres à Romagné

Depuis deux ans, l'entreprise Saliot-Rossignol existe à Romagné. Faisons connaissance avec deux professionnels de la peinture qui mettent à disposition leurs compétences au service de la rénovation.

Qui sont-ils ?

Il y a tout d'abord Brice Rossignol, 31 ans et plus de 16 années d'expérience dans le métier de la peinture. Après son apprentissage, son CAP peinture, son Brevet professionnel, sa mention Placo et 7 ans en tant que salarié dans une entreprise de Fougères, il a décidé, en 2021, de se mettre à son compte avec son collègue. Il y a ensuite Guillaume Saliot, qui a commencé l'apprentissage la même année que Brice et dispose d'un CAP peinture, d'un BP et d'une mention solier-moquettiste. Arrivé peu avant dans la même entreprise à Fougères, il a accepté de « sauter le pas » avec Brice, motivé lui aussi par le désir de « voler de ses propres ailes ». Brice habite à Romagné et Guillaume à La Chapelle Janson.

L'entreprise

Dès sa création, l'entreprise s'est spécialisée

dans les deux domaines de la peinture. Extérieure tout d'abord : façades, grilles, fenêtres etc. Intérieure ensuite avec tout type de travaux mais aussi le revêtement de sol ou de mur ou la tapisserie. Elle propose aux clients des prestations pour tout ce qui touche la décoration de la maison : « Les particuliers constituent 90% de notre clientèle, précise Brice. Le reste est composé de bureaux et d'entreprises ».

Les qualités d'un bon peintre

Pour Brice et Guillaume, un bon peintre « doit donner le meilleur de lui-même ». C'est pour cela qu'ils se sont donnés comme objectif d'être toujours très rigoureux et exigeants dans leur travail : « nous avons été formé comme cela ». Et, un client satisfait amènera obligatoirement de nouveaux contacts.

Les challenges du métier

Si le neuf souffre aujourd'hui, la rénovation, elle, ne faiblit pas. Ce qui fait que l'entreprise tourne bien : « Il y a toujours des travaux de peinture à faire, complète Brice. L'entretien d'une maison est essentiel pour beaucoup

de gens ». Et, leurs compétences dans des domaines comme le traitement des fissures ou de l'humidité leur donnent des atouts forts pour aborder ce marché en toute sérénité.

Pour en savoir plus

Brice Rossignol - Tél. : 06 45 56 90 53
Guillaume Saliot - Tél. : 06 82 52 78 22
Mail : saliot.rossignol@gmail.com



Guillaume Saliot (gauche) et Brice Rossignol

Communiqué



De faux agents peuvent se présenter chez vous pour vous livrer vos bacs, en vous demandant de l'argent ou votre RIB.

Vigilance ATTENTION

Nous vous rappelons que les bacs sont mis à disposition des usagers GRATUITEMENT. Aucun agent ne peut vous demander d'argent. Soyez vigilant !

Le Club des Primevères

Des activités et des événements pour tous les retraités !

Vous avez déjà entendu parler du Club des Primevères ? Entre activités multiples et lien social, elle fait preuve chaque année d'un vrai dynamisme au service des retraités de la commune.

Fiche d'identité

- Date de naissance : 1973 (le Club fête ses 50 ans fin 2023).
- Nombre d'adhérents : environ 260.
- Le bureau : Monique Bertin (présidente), Ange Vannier (président adjoint), Huguette Maillet (trésorière), Serge Bourgeois (trésorier adjoint), Marguerite Bouvier (secrétaire) et Marie-Thérèse Coudray (secrétaire adjointe).

Sa vocation

Le Club des Primevères a pour objectif de créer du lien et des amitiés entre les personnes retraitées et d'offrir des activités diverses pour qu'elles ne restent pas isolées. Il s'adresse à toutes les tranches d'âge, même si la majorité de ses adhérents a plus de 70 ans : « Les jeunes retraités ont du mal à venir, s'exclame Monique Bertin. On les invite au repas de fin d'année et, de fil en aiguille, ils reviennent ».

Les activités hebdomadaires

- Elles sont nombreuses et variées et s'adressent à tous les goûts. On peut citer :
- Les lundis après-midi jeux à l'Escale (tarot, belotte, scrabble, etc.)
 - La gym du mardi matin à la salle des sports et la pétanque le mardi après-midi.
 - Du palet breton le jeudi après-midi.

- La marche du jeudi : dès 9h30, deux groupes (les bons marcheurs et ceux qui marchent moins vite) se lancent à la découverte des sentiers à Romagné et autour de la commune.
- La danse en ligne du vendredi matin à l'Atrium. Lancée en 2019 et reprise dès la fin du Covid en 2021, elle attire beaucoup de monde. Elle se trouve également délocalisée dans deux autres lieux (Saint-Sauveur et Javené).

Les grands moments de l'association

- L'assemblée générale annuelle, suivie du pot au feu, qui aura lieu le 17 octobre prochain.
- La Fête de l'amitié (qui s'est déroulée le 13 juin dernier au Château de la Vieuville). Elle réunit tous les clubs du département 35 et près 2500 personnes par an.
- Le spectacle de fin d'année qui se déroulera le mardi 12 décembre prochain à l'Espace Aumailerie. Il réunira cette année des danseurs de nombreux pays avec leurs costumes chatoyants et colorés.



Le bureau du Club des Primevères

- Un voyage annuel : il s'est déroulé cette année au Portugal (en mai dernier) et a emmené plus de 50 personnes. Pour 2024, l'Irlande est au programme.

Avis aux retraités de Romagné : il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !

Contact

Monique Bertin – Tél. 06 37 21 55 74
Mail : moniquebertin13@gmail.com

Le coupon sport renouvelé

Le Département d'Ille-et-Vilaine renouvelle le dispositif « coupons sport » pour la saison 2023-2024.

Ils ont pour but d'aider les jeunes du département de 11 à 15 ans (nés entre 2008 et 2012) et bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS), à pratiquer une activité sportive.

Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 € par enfant pour une licence et une adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, les familles doivent effectuer une demande lors de l'inscription de leur enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'ARS et du livret de famille (ou d'une pièce d'identité).

Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Vive l'été avec l'ESCALE !



Pour cet été, l'ESCALE vous a encore concocté un programme riche, varié... et gratuit. En voici ses grandes lignes :

- Deux marchés nocturnes les 11 juillet et 29 août, de 18h à 22h30. Avec des artisans, des créateurs et des animations.
- Des soirées thématiques les mardis soir avec de nombreuses activités : cinéma, jeux de société, barbecue, etc.

- Des animations le mercredi
- Une sortie aux Jardins de Brocéliande le 19 juillet (pour tout public, les enfants devant être obligatoirement accompagnés)
- Les Jeudis Flâneries en août : des temps d'échanges sur de nombreuses thématiques comme la philosophie, l'écriture de cartes postales, etc.

Toute l'équipe a hâte de passer ces moments conviviaux avec vous. Avant la reprise de septembre qui verra le retour de nombreuses activités comme le yoga, la danse de couples, la relaxation, la fabrication de produits cosmétiques, etc. Mais aussi un événement le 23 septembre avec la Journée européenne des langues.

Pour consulter le programme complet, rendez-vous directement à l'ESCALE, sur le site internet, sur les réseaux sociaux, à la mairie ou à la Poste.

Nous vous rappelons également les horaires d'été :

• L'ESCALE

Juillet : mardi de 15h à 22h, mercredi de 14h à 18h
Août : mardi de 15h à 22h, mercredi de 14h à 18h et jeudi de 14h à 16h30

• LA MÉDIATHÈQUE (juillet et août)

Mardi : 15h à 18h30
Mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h30

<https://escale.romagne35.bzh>



Un beau dimanche de cyclisme

La course cycliste de Romagné s'est déroulée le dimanche 14 mai dernier et a été une belle réussite : plus de 200 coureurs, de nombreux clubs breilliens et des départements alentour, un public encore plus nombreux, une météo favorable et des beaux podiums. Il y a eu trois courses au programme. Tout d'abord les U17 à 13 h (cadets) où c'est un jeune fougerais, Théodore Mariet, qui a gagné. Puis les deux courses à 15h pour les Access 1 et 2 et à 15h03 pour les Access 3 et 4 (niveau moins élevé). Avec ce tout petit décalage, le public a pu profiter des deux courses. Ce fut une réussite amplifiée avec le vide grenier qui s'est déroulé en même temps. Un moment fort pour les 25 bénévoles du club qui ont effectué un travail important et faire de ce dimanche une belle journée de cyclisme. Sans oublier un grand

merci aux officiels présents (dont le maire Cécile Parlot et le député Thierry Benoit), aux partenaires et sponsors et aux services techniques de la mairie.



Football : L'ASC Romagné et le FC des Landes fusionnent

Depuis mars, les membres des conseils d'administration et les dirigeants du Football Club des Landes (Saint Sauveur et Saint Hilaire des Landes) et de l'Association sportive et culturelle de Romagné ont défini les grands contours de la fusion des deux clubs, projet validé par le District et la Ligue de Bretagne. En effet, les deux entités sont très complémentaires dans leur structure. Le FC des Landes a développé une section féminine et du foot en salle. Romagné dispose d'une école de foot avec un éducateur diplômé et son équipe fanion évolue à un niveau régional. De plus, à deux, les investissements seront plus faciles à financer. Le passage de l'éducateur sur 35 h sera réalisé pour la prochaine saison et le futur club ambitionne de disposer d'un terrain synthétique. Les assemblées générales extraordinaires de

dissolution de chaque club se sont déroulés, vendredi 2 juin, à la mairie de Saint-Sauveur-des-Landes, suivies d'une assemblée générale constitutive de la future association issue de la fusion, à la salle des sports de Saint-Sauveur-des-Landes. Le nom du nouveau club est : ASC Romagné Les Landes.



Le succès du moto-cross



La tradition du printemps a rempli toutes ses promesses avec le moto-cross de Romagné qui s'est tenu les 1er et 2 avril dernier. Du côté des entrées tout d'abord, ce fut une bonne édition avec près de 3 000 billets vendus et près de 5 000 visiteurs estimés.

« 2023 restera un grand cru », a confié Jean-Pierre Villerbue à Ouest France. « Un terrain pas

facile qui a donné des sensations de vrai moto-cross. Jeffrey Herlings, le champion du monde, a été super et il a fait venir le public de loin. Nos pilotes bretons ont bien roulé. On est très contents ! »

Un changement de piste réussie

C'est aussi la première fois que cette épreuve se déroulait dans une nouvelle configuration. Le circuit entièrement redessiné est vite devenu un vrai point fort. Cette nouveauté a fait venir le public et la piste a fait l'unanimité, aussi bien à regarder qu'à pratiquer pour les pilotes. Sans oublier l'enthousiasme, la motivation et tout le travail effectué par les bénévoles avant pour préparer l'épreuve, pendant pour qu'elle se déroule bien et après pour tout remettre en état.

La cérémonie du 8 mai

Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, la commune de Romagné a rendu hommage aux morts pour la France. Après avoir effectué la levée des couleurs, le maire, Cécile Parlot, accompagnée du Colonel Jérôme Mancel, Chef de corps des armées de la 13ème base de

soutien du matériel, ont déposé la gerbe sur le monument, en présence des représentants des anciens combattants, d'élus et du public. Et, le Romagné Breizh Band a clôturé la cérémonie en musique, avant le pot de l'amitié servi en mairie.

Des dates à retenir

La Fête de la Musique

le 23 juin

Romagné fête l'arrivée de l'été en musique le vendredi 23 juin à partir de 19h.

Retrouvez nos musiciens lors de la scène libre et ouverte à tous sur le parking de la mairie. Un moment convivial pour découvrir nos talents locaux, quel que soit le genre musical. Coté programme, on aura cette année :

- Un Jazz Band harmonique : le Romagné Breizh Band
- Un duo accordéon + trompette
- Du rock avec Cardinale Nord et du pop rock avec The Strumboys
- Une fanfare de jeunes : les Grimms
- De la musique bretonne avec Papy Air Deux.

Sur place : restauration et buvette avec le Katriso, la boucherie Jipé et l'école Lucie Aubrac.



Le Pardon de Sainte-Anne

le 23 juillet

Le pardon régional de Sainte Anne aura lieu le 23 juillet. La messe débutera comme chaque année à 10h30, présidée par le père Louis de Bronac, recteur du séminaire Saint-Yves de Rennes. Elle sera suivie de l'adoration du chapelet à 14h. Il y aura également la marche depuis le mémorial de la Tancerais le samedi 22 juillet à 17h.



Le forum des associations

le 2 septembre

Cette année, le Forum des associations aura lieu le samedi 2 septembre, à l'ESCALE et à la Salle des Sports de Romagné, entre 14h et 17h.. Toutes les associations intéressées pour y participer doivent contacter au plus vite la mairie pour s'y inscrire. Pour découvrir les activités et s'inscrire, n'hésitez pas à venir nombreux. Vos associations seront présentes et vous attendront.

Comment freiner l'implantation du moustique tigre ?

Installé en France depuis 2004, la propagation du moustique tigre est particulièrement rapide. Déjà implanté dans 71 départements, il a été détecté dans 6 communes en Bretagne.

Aussi, il est indispensable d'en freiner l'implantation en adoptant des gestes simples :

- Rangez à l'abri les brouettes, seaux et arrosoirs, jouets d'enfants, cendriers et tout petit objet pouvant recueillir de l'eau.
- Videz au moins après chaque pluie les coupelles de pots de fleur, les cache-pots, les pieds de parasol, les plis de bâches, les jeux pour enfants, les pluviomètres, les éléments de décoration, etc.

• Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux les gouttières et chéneaux, les regards d'eau de pluie, les rigoles ouvertes ou couvertes de grille, les bondes et siphons d'évacuation d'eau, etc.

• Entretenez les piscines, les terrasses sur plots, les pompes de relevage, les bornes d'arrosage, les caillebotis, etc.

Sans oublier de couvrir avec un voile ou une moustiquaire les récupérateurs d'eau de pluie ou les bidons et fûts devant rester dehors. Supprimez régulièrement les larves sinon c'est un peu « le Club Med » pour le moustique tigre.




En Bref



Recensement citoyen : ne l'oubliez pas !

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser (c'est obligatoire).

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. (exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier et le 30 avril 2023).

Et, si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Enfin, si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Le recensement citoyen fait, le jeune reçoit alors une attestation de recensement. Elle est indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Il permet aussi à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Enfin, le jeune est inscrit automatiquement sur les listes électorales dès son 18^e anniversaire.

Changement d'adresse : signalez-le en mairie

N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse, même si vous restez à Romagné, pour éviter notamment de vous faire radier des listes électorales. En effet, la mairie voit régulièrement des courriers revenir (carte électorale, etc.). Elle renvoie alors un autre courrier pour prévenir de la radiation et chaque fin d'année, elle procède aux radiations des électeurs qui n'ont pas répondu. Signalez tout changement d'adresse par téléphone ou en venant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Règlementation des bruits de voisinage : petit rappel

L'arrêté municipal du 5 mai 2023 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion... ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.




Agenda

Les prochaines dates à retenir

Mardi 20 Juin | Journée nature au bord de mer organisée par l'ADMR

Vendredi 23 Juin | Fête de la musique - 19h - parking de la mairie

Samedi 24 Juin | Café habitants-élus - 14h30 - 16h30 - Escal

Mardi 4 au vendredi 7 Juillet | Don du sang - Espace Aumallerie à Fougères

Dimanche 23 Juillet | Pardon de Sainte Anne - 10h30 - Chapelle Sainte Anne

Mercredi 26 Juillet | Solennité de Sainte Anne - 9h - Chapelle Saint Anne

Samedi 2 Septembre | Forum des Associations - ESCALE et Salle des Sports

Samedi 9 Septembre | Repas Classe 3 - Salle de l'Atrium

Mardi 10 Octobre | Loto du COCF - Salle de l'Atrium

Mardi 17 Octobre | Assemblée générale du Club des Primevères, suivi du pot au feu - Salle de l'Atrium

Samedi 11 Novembre | Cérémonies du 11 novembre, suivie du repas annuel de l'UNC AFN - Salle de l'Atrium

Vendredi 17 Novembre | Assemblée générale de l'Amicale cycliste - 20h30 - Salle de l'Atrium

Dimanche 26 Novembre | Téléthon

Dimanche 3 Décembre | Animations de Noël - Salle de l'Atrium

Pour suivre l'agenda actualisé, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la mairie :

www.romagne35.bzh - rubrique activités.